

**Complément d'avis n° 2024/03  
relatif à l'accréditation du  
Conservatoire national des arts et métiers  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

## Objet

Avis n° 2024/03 mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI des éléments comme suit :

A.1 – Les avis d'accréditation portant sur des diplômes délivrés en convention avec des établissements d'enseignement supérieur sont mis en suspens sous réserve de la transmission des conventions correspondantes, en vigueur pour l'année universitaire 2023-2024 et conformes à la délibération n° 2014/06-04 de la CTI approuvée en séance plénière du 11 juin 2014.

A.2 – Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, **spécialité Automatique et robotique**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Jolie.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

A.3 – Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, **spécialité Énergétique**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de La Roche-sur-Yon.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission :

- du syllabus complété au regard de la composition de l'équipe pédagogique ;
- des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

A.4 – Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, **spécialité Génie électrique** en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Normandie, sur le site de Vernon.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission :

- du syllabus complété au regard de la composition de l'équipe pédagogique en 3<sup>ème</sup> année du parcours Génie nucléaire ;
- des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu les notes de synthèse établies par Marie-Madeleine LE MARC, Marie-Annick GALLAND, Xavier OLAGNE et Nadine LECLAIR, membres de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juillet 2024,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

Prise d'acte favorable pour la levée des réserves A.2, A.3 et A.4 et la suspension d'application de l'avis 2024/03 sur ces trois points.

Sursis à statuer sur la levée de la réserve A.1, dans l'attente de la transmission de documents complémentaires au plus tard au 15 octobre 2024.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juillet 2024.

La présidente,  
Claire PEYRATOUT

